

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 50 (1965)
Heft: 12

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

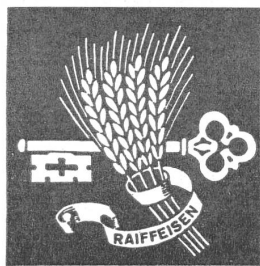
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 27.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Lausanne, décembre 1965
50^e année N° 12
Paraît chaque mois

Le Messenger Raiffeisen

Organe officiel de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)

Testo italiano all'interno

Rédaction et administration : Union Raiffeisen suisse, 9001 Saint-Gall. Tél. (071) 22 73 81. Rédacteur : Géo Froidevaux, 2926 Boncourt. Tél. (066) 7 59 43.

NOËL

Notre Seigneur Jésus-Christ est né à Bethléem. La télévision nous a fait connaître ce site, aujourd'hui bien modifié.

A l'époque, c'était une bourgade de Judée, importante et animée parce qu'elle servait de marché aux nomades du désert. Ils venaient y vendre leurs produits et y faire leurs provisions. Elle se trouvait alors surpeuplée. L'empereur Auguste avait décrété le recensement de son empire et chaque famille devait venir se faire inscrire en son village d'origine. Un papyrus d'Egypte, maintenant au musée de Londres, nous décrit encore le procédé en tous ses détails.

Joseph et Marie y arrivaient à leur tour. Le chemin est long depuis Nazareth et leur pauvreté ne leur a probablement pas permis d'user d'un chariot, encore moins d'une litière.

Dans les auberges, caravansérails ou khans, il n'y a plus de place. Que faire, dans l'état où est Marie que ce voyage a sans doute très éprouvée.

Aux abords de la ville, on cherche une de ces grottes, mi-habitation mi-étable, comme on en trouve encore dans les endroits où la civilisation ne s'est pas installée.

C'est là que Jésus vient au monde.

Dans l'étable, une mangeoire en forme de nacelle sert à donner à manger aux bêtes de somme. Marie y couchera l'enfant-Dieu, après l'avoir enveloppé dans les langes qu'elle a apportés avec elle.

Les bergers nomades pourront reconnaître le signe que des anges leur ont révélé : Vous trouverez un nouveau-né enveloppé de langes et couché dans une crèche.

Cette étincelle deviendra un brasier que tous les orages et toutes les tempêtes n'éteindront plus jusqu'à la fin des temps.

D'elle naîtra une civilisation nouvelle et un monde nouveau : la chrétienté.

Jésus est né, et le monde a changé.

Nous ne pouvons même plus l'imaginer sans Lui. La foi est en baisse Le nombre des athés augmente. La chrétienté est divisée. Beaucoup de chrétiens n'en portent que l'étiquette.

Et cependant, l'empreinte est si profonde l'atmosphère en est si imprégnée que nous ne la discernons plus tant elle nous semble naturelle, tant elle nous est familière.

Pour éteindre cette flamme née à Noël, les hommes ont tout essayé. Hérode l'a

essayé en vain dès le premier jour. L'obstination des juifs, l'éclat de la civilisation grecque, la puissance de l'empire romain n'ont pas réussi davantage.

Maintenant, nous avons tout mobilisé : les philosophes, les historiens, les archéologues, les médecins, les psychiatres, les psychanalistes, les écrivains, les romanciers, les journalistes, et bien entendu les savants de toutes catégories. Un seul but : prouver que Jésus est un mythe, une invention, une illusion, un mensonge, un illuminé, un révolutionnaire, un désespéré, même un génie, n'importe quoi sauf ce qu'il est ; le Sauveur, le Fils de Dieu.

La preuve est difficile à faire pour eux. Alors, on prend les grands moyens, depuis les lavages de cerveau aux camps de concen-



Etoile de Noël

Chaque fois, quand sur la terre
Revient à nouveau Noël
Il apporte, doux mystère,
Une étoile en notre ciel.

* * *

Elle brille et nous éclaire
D'un éclat surnaturel
Comme elle éclairait, naguère,
Les bergers en Israël.

* * *

Dans la sombre nuit du monde
Elle luit : divin flambeau,
En l'obscurité profonde
Brillant d'un éclat nouveau.

* * *

Elle conduit à la crèche
Où gît un petit enfant
Tout nu, en la paille fraîche,
Pauvre, simple et confiant.

* * *

Humble fils d'une humble mère
En sa frêle humanité,
Et, cependant, fils du Père
Et Roi, pour l'éternité.

* * *

Ainsi que l'ont fait naguère
Les mages et les bergers,
L'étoile qui nous éclaire
Suivons-la pour adorer.

* * *

Joignons-nous au chœur des anges
Et que nos cœurs et nos voix
Chantent l'hymne de louanges
Qui retentit autrefois :

* * *

« Bienveillance envers les hommes,
Paix sur la terre, en tous lieux,
Pour nous tous, tels que nous sommes,
Gloire à Dieu dans les hauts cieux. »

A. Ducoin.

tration, l'interdiction de prêcher, de parler, d'écrire jusqu'à enlever les bébés à leurs parents. Les vieux vont mourir ; les jeunes n'en auront jamais entendu parler. Et nous sommes à l'époque de la radio et de la télévision !

Maintenant se joue le grand jeu. Dieu doit être oublié. L'Homme doit le remplacer. C'est enfin le règne de la Science et de la Philanthropie.

L'homme peut se suffire à lui-même. Seulement, l'Homme, tout seul, c'est le désespoir.

Jésus, c'est l'espérance !

Au bébé qui va bientôt mourir de faim, au jeune délinquant qui ronge son frein, à l'homme qui a gâché sa vie, à la mère qui a perdu ses enfants, à l'infirme qui se compare aux autres, au malade qui se sait condamné, au vieillard qui voit le vide se faire autour de lui, que peut-on leur donner qui remplacera pour eux la divine espérance de la vie éternelle ?

Il n'y a que sur le papier qu'il est possible d'abolir les classes !

Et il y a encore autre chose.

Pour rendre supportable la vie humaine, même à des jeunes gens pleins de vie, de santé, de force et de rêves, et à plus forte raison pour soulager les autres, il faut de la conscience et du cœur !

Ce n'est pas avec de la science et encore moins avec de l'argent qu'on en fait.

Avec de l'argent et des slogans, on peut en déformer ; on ne peut pas en faire.

Même dans la plus humble de nos Caisses de village, pour qu'elle marche et soit autre chose qu'une banque ordinaire, il faut des hommes de cœurs, des hommes loyaux, des hommes honnêtes, des hommes dignes de foi, des hommes de confiance, des hommes désintéressés, et pour tout dire, des hommes de conscience.

Mettez Dieu d'abord, et vous aurez de ces hommes-là.

Jésus est venu chercher les hommes de bonne volonté !

M. Cordelier.

La belle assemblée des délégués de la Fédération fribourgeoise

Il ne suffit pas de vivre ; il ne suffit pas non plus de dire : je gagne assez pour vivre et subvenir aux besoins d'une famille, je remplis honorablement ma tâche, je suis bon père de famille et bon époux. Tout ceci est bien beau, mais il faut à l'homme un autre champ d'activité encore ; il se doit de consacrer du temps à son prochain, car nous ne vivons pas dans un monde fermé qui n'appartient qu'à chacun de nous en particulier.

Dr Schweitzer, de Lambaréné.
Prix Nobel de la Paix.

Cette citation, qui a servi de leitmotiv au message apporté par le directeur Edelmann de l'Union suisse, caractérise bien les intentions de tous les militants raiffeisenistes venus de tous les coins du canton. A côté de leurs devoirs d'état et de leur tâche quotidienne, ils veulent poursuivre leur œuvre d'entraide en consacrant une part de leur temps et de leurs forces au service du prochain. La belle assemblée de Cousset, qui s'est tenue le 21 octobre, à l'Hôtel de la Gare, est le vibrant témoignage de leur réussite dans la mise en pratique de l'esprit de solidarité communautaire dans le secteur particulier de l'épargne populaire et du crédit rural.

Selon une coutume dont les délégués fribourgeois sont fiers, le président de la Fédération, M. le révérend curé-doyen Henri Monnard, de Marly, a ouvert ces assises annuelles par une prière récitée en commun pour implorer la bénédiction divine sur les travaux du jour. Ayant souhaité une cordiale bienvenue à tous les participants, il a salué tout spécialement les invités et les orateurs du jour que nous aurons le plaisir de désigner au cours de ce compte rendu. Il s'est fait une joie particulière d'annoncer l'arrivée, dans le courant de la journée, du président du Gouvernement cantonal, le conseiller d'Etat Georges Ducotterd.

L'assemblée a pu revivre, par la lecture d'un procès-verbal émaillé de réflexions et

de bons mots reflétant l'esprit de la Gruyère, la vibrante assemblée du Mouret de l'an dernier. Le secrétaire, M^e Joseph Beaud, notaire à Albeuve, fut remercié par les chauds applaudissements de l'assistance. Puis l'appel des Caisses fit constater la présence de 220 délégués représentant les 59 institutions fédérées.

Apportant le salut des organes centraux de l'Union, le directeur Edelmann, Dr en droit, a mis en évidence le besoin d'association des populations campagnardes pour la défense de leurs intérêts matériels et moraux sous l'égide de la solidarité villageoise, puis a magnifié la mission des dirigeants dont l'esprit de dévouement au service du prochain doit engendrer le plein épanouissement de la nature humaine. Sur le thème « Raiffeisen de nos jours », l'orateur a défini les tâches actuelles d'auto-prévoyance dévolues aux Caisses Raiffeisen locales dans le domaine de l'épargne et du crédit et dans le cadre de la lutte contre le renchérissement, mais à seule fin d'assurer l'indépendance et la liberté de l'homme. Ayant brossé le tableau de la situation monétaire et donné les directives utiles à la bonne administration des Caisses, M. Edelmann a lancé un appel à l'esprit coopératif et à la conscience des responsabilités nécessaires au développement harmonieux d'une économie rurale libre.

L'ovation dont le directeur de l'Union a été l'objet au terme de ce message exprime,

on ne peut mieux, l'attachement des dirigeants fribourgeois aux idéaux du raiffeisenisme, mais aussi la considération qu'ils manifestent envers la Direction centrale, envers la personne même de M. Edelmann qui a su conquérir tous les cœurs. Ce dernier en est d'ailleurs conscient, lui qui sait répondre à ce sentiment de loyale collaboration en assurant sa participation à presque toutes les assemblées annuelles.

Le rapport présidentiel a fait ressortir la brillante progression du mouvement raiffeiseniste fribourgeois, l'an dernier. La somme globale des bilans enregistre même un bond record de 8,7 millions de francs ou de 10,9 % sur l'année précédente, alors que la progression moyenne suisse est de 9,07 %. Voici d'ailleurs un tableau comparatif fort suggestif :

	1963	1964
Nombre de Caisses	57	59
Effectif des sociétaires	5 024	5 058
Effectif des déposants	23 677	24 497
Dépôts d'épargne	fr. 52 290 000.—	fr. 57 793 000.—
Obligations	» 12 401 000.—	» 14 270 000.—
Dépôts en compte courant	» 10 204 000.—	» 10 570 000.—
Prêts hypothécaires	» 41 670 000.—	» 45 565 000.—
Prêts et crédits d'exploitation	» 14 257 000.—	» 16 410 000.—
Avances aux communes et paroisses	» 6 119 000.—	» 7 146 000.—
Somme globale des bilans	» 80 469 000.—	fr. 89 245 000.—
Mouvement d'affaires	» 132 210 000.—	fr. 136 353 000.—
Réserves	fr. 3 467 000.—	» 3 709 000.—

Le président s'est plu à saluer les deux Caisses benjamines de Cugy et de Pont-la-Ville fondées en 1964, à faire des vœux pour leur prospérité, et s'est fait un devoir de rappeler la mémoire des militants disparus depuis la dernière assemblée. Une prière est dite à leur intention. Bonne note est prise également que des cours décentralisés d'instruction seront organisés l'an prochain dans le cadre de la Fédération, alors qu'il faudra penser à la célébration solennelle, en 1967, du cinquantenaire de la Fédération.

Passant à la liquidation rapide des affaires administratives, l'assemblée approuve à l'unanimité, sur proposition des sections vérificatrices de Montagny et de Léchelles, avec remerciements au nouveau caissier, M. Willy Blanc, instituteur à Barberêche, les comptes de l'exercice 1964-1965 du ménage interne de la Fédération. Les Caisses de Villaraboud et de Sommentier rapporteront sur les comptes du prochain exercice. Considérant la bonne posture de la Fédération quant à ses finances, l'assemblée maintient le *statu-quo* en ce qui concerne la perception de la cotisation annuelle.

Une élection complémentaire au sein du Comité fédératif était rendue nécessaire à la suite du départ du canton de M. l'abbé Pierre Bulliard, jusque là caissier à Massonnens. D'un geste unanime, l'assemblée a porté son choix sur la personne de M. l'abbé Moullet, révérend curé et caissier à Nuvilly. Le nouvel élu se dit très touché de la marque de confiance qui lui est décernée et promet sa loyale collaboration.

Une cérémonie touchante se répète chaque année. C'est celle au cours de laquelle un vibrant hommage est rendu aux vétérans ayant milité durant 25 ans au sein des organes des Caisses locales. Ces chevrons répondent à l'appel du président qui leur adresse les paroles de circonstance en remettant à chacun le portefeuille traditionnel dédicacé, alors que l'assemblée applaudit.

Trois jubilaires sont tout d'abord fêtés pour leur demi-siècle d'activité. Ce sont :

Mlle Jeanne Gurtner, Albeuve
MM. Auguste Murith, Gruyères

Jules Gachet, Gruyères.

Si la première reçoit le cadeau promis depuis l'an dernier, les deux autres entendent la promesse que reconnaissance leur sera témoignée de manière tangible. Voici alors le palmarès des autres vétérans :

MM. Louis Ruffieux, Avry-devant-Pont
Henri de Gottrau, Léchelles
Othmar Droux, Marly
Jules Fragnière, Marly
Emile Broillet, Ponthaux
Joseph Maillard, Saint-Martin
François Torche, Surpierre
Louis Crausaz, Surpierre
Louis Dousse, Treyvaux
Etienne Peiry, Treyvaux
Louis Gremion, Villarepos
Paul Yerly, Sâles
Abbé Laurent Baudois, Sâles.

Une assemblée des délégués ne saurait se concevoir sans l'exposé du représentant qualifié de l'Union chargé de dresser le bilan

de qualification des Caisses fédérées, de faire les commentaires d'usage sur la structure des bilans en rapport avec les prescriptions légales et de présenter les problèmes d'actualité qui font l'objet des préoccupations des dirigeants locaux. Une fois encore, cette tâche est dévolue au reviseur retraité, M. Géo Froidevaux, rédacteur du « *Messenger Raiffeisen* » à Boncourt. Ce dernier s'en acquitte avec l'aisance que lui assure la connaissance de la situation des Caisses fribourgeoises. Il met spécialement en relief le fait que l'accroissement considérable des fonds propres, à la suite de l'application des nouvelles dispositions statutaires, a favorablement renforcé les assises de ces institutions. Après s'être arrêté à la nécessité d'intensifier le désendettement par l'obligation de l'amortissement, même des hypothèques de premier rang, cela dans le sens du meilleur esprit social et dans le cadre de l'intensification des efforts en vue de la formation de nouveaux capitaux comme aussi en vue du développement de l'esprit d'épargne, le rapporteur a illustré le rôle de la Caisse Raiffeisen dans la démocratie économique, celle-ci ambitionnant d'établir entre les individus des relations plus humaines d'entraide, d'honnêteté, de confiance mutuelle.

La discussion générale fort animée qui s'ensuit donna l'occasion d'éclaircir des problèmes d'ordre technique et juridique : liquidité légale, rendement des disponibilités, aspects divers de l'utilisation des actes hypothécaires, etc.

L'attention soutenue et l'intérêt porté tout au long des exposés et des débats a trouvé sa récompense dans le moment de détente procuré par un apéritif bien mérité suivi d'un succulent repas en commun servi par la famille Clément aidée d'un personnel bien stylé. Ce fut l'occasion pour le président Monnard de souhaiter une chaleureuse bienvenue au président du Gouvernement, M. Ducotterd, arrivé en fin de séance.

Cette dernière partie gastronomique et oratoire de la journée, non la moindre, s'est déroulée sous l'habile majorat de M. Wyllly Blanc, de Barberêche, dans la chaude ambiance de la fraternité qui se crée au cours de telles rencontres entre adeptes du même idéal. Les chants du terroir s'échappaient des poitrines alors qu'on en arrivait à l'heure des toasts.

A tout seigneur, tout honneur ! C'est tout d'abord le président du Gouvernement, M. Georges Ducotterd, qui apporte le message des hautes autorités du canton. Si, comme Broyard, il a suivi la pente de son cœur pour descendre à Cousset, il en éprouve une joie d'autant plus vive, dit-il, de transmettre les remerciements et les encouragements du Conseil d'Etat aux délégués des Caisses de crédit mutuel qui remplissent une mission

d'utilité publique au premier chef en œuvrant au drainage des économies populaires pour en irriguer ensuite le pays sous la forme d'un crédit vital pour les exploitations rurales. La formule de la Caisse Raiffeisen répond aux besoins de l'heure, affirme le haut magistrat, parce que ces institutions locales assurent l'autonomie financière des populations campagnardes et consolident la base matérielle et morale du pays.

De telles paroles du représentant du Gouvernement cantonal devaient toucher tous les cœurs. Et l'assistance de traduire ses sentiments par une acclamation prolongée.

Au nom des autorités religieuses et civiles de la paroisse de Montagny-Tour, des deux communes qui la composent, et de la Caisse

locale dont il est le président, *M. Marcel Rossier*, syndic de Montagny-les-Monts, dit la joie et l'honneur de la population du lieu de recevoir les délégués raiffeisenistes du canton et se plaît à faire ressortir le développement heureux tant économique que social de la région, développement auquel participe, dans toute la force de ses moyens, la prospère Caisse de crédit mutuel de la paroisse.

Heures de réconfort pour ceux qui ont eu le privilège de les vivre dans la conviction que le problème rural, sous tous ses aspects, est l'un des plus importants pour la vie de la nation, pour la paix du monde.

Fx

L'évolution prodigieuse de ce Valais, entré dans la Confédération il y a 150 ans (1815-1865)

Décrivant les mœurs des habitants du Valais, un représentant de l'Empire, Eschasseux, pouvait écrire, en 1806 :

« L'agriculture est le seul des arts que le Valais connaisse. »

Comment douter de la justesse de cette remarque ? note justement Maurice Zermatten dans le bel ouvrage intitulé « Valais » qu'il vient de publier à l'occasion du 150^e anniversaire de l'entrée du Valais dans la Confédération.

Enfermé dans ses montagnes, divisé en compartiments fort nombreux (chaque vallée latérale forme un pays à part, rien de commun entre un Val d'Ille et un Val d'Anniviers, par exemple) le Valais d'hier ne communiquait guère avec le monde et devait se suffire à lui-même.

Les quelque 60 000 Valaisans qui le peuplaient au début du XIX^e siècle n'avaient guère d'autres ressources que de cultiver de leur mieux les quelque 3000 km² de sol productif que la Haute Vallée du Rhône met à leur disposition — les autres 2000 étant voués à la roche, aux glaciers, aux arêtes et aux cimes.

La moitié de ces 3000 km² est constituée par de hauts pâturages dont le rapport est mince — et la forêt, mal exploitée faute de route, en couvre plus de 800.

Nos ancêtres devaient donc se contenter des produits d'environ 150 000 hectares d'une terre peu généreuse.

Peu de terre donc...

Pour conserver ce peu de terre, pour l'empêcher de glisser sur l'os du rocher, comme une chair arrachée, il fallut mener une lutte impitoyable.

La moindre gerbe de seigle, la moindre touffe d'herbe ont ici une valeur démesurée.

On se dispute pour un coin de talus, pour un carré de jardin aux dimensions de mouchoir de poche. Tout est mouchoir de poche...

Le pays est morcelé à l'excès. Chaque génération divise la miche de l'héritage. Le peu que le père possède, chaque enfant en réclame un morceau. Un bout de jardin, un bout de vigne, un bout de champ, un bout d'alpage... comme la famille est habituellement nombreuse, on comprend que le bout soit fort petit. Apre quête du morceau de pain qui donne à la motte de terre presque la valeur de l'or !

150 000 hectares de sol cultivable : 600 000 parcelles !

Ce morcellement complique à l'extrême une vie hasardeuse. Le montagnard, en particulier, est toujours sur les chemins, de la vigne basse à l'alpage élevé. Ces pauvres sont nomades pour ne pas manquer du strict nécessaire. Ils se déplacent avec la famille et le petit troupeau.

Que cette rude école de la vie attache étroitement l'homme à la terre qui le nourrit, nul n'en saurait disconvenir. Rien n'a autant de prix que ce qu'il faut arroser de sa sueur et de ses larmes. Le pain que l'on mange, le verre de vin que l'on boit ont un caractère presque sacré. Ils sont le prix d'un labeur incessant et rude. Qui ne travaille pas meurt de faim.

Et la plaine ? Elle n'est guère plus généreuse que la montagne. Le Rhône y vagabonde, depuis les millénaires, à sa guise. Il l'inonde, la saccage, y répand les miasmes de ses étangs. Elle n'est guère que taillis, marécages insalubres, boue printannière, poussière de l'été. On ne peut jamais compter sur elle car les crues de juin la dévastent et le fleuve fait peur. Qui a dit que l'inon-

dation était un fléau bien plus terrible que l'incendie ?

Alors, il ne reste à ceux du bas qu'à se hisser sur les cônes d'alluvions des rivières ; ils y sont à l'étroit, mais en sécurité. En automne, leurs troupeaux vont paître l'herbe grossière des « Iles ».

Si, pourtant, ici la vie est un peu plus aisée. Le pommier, le poirier, l'abricotier, la vigne récompensent la peine paysanne...

Ainsi allait ce pays... Misérable au fond des vallées, vivant mieux sur les coteaux de la rive droite, dans ses villages de plaine, il était de toute manière, paysan. Paysan par force du premier au dernier... le magistrat n'était magistrat qu'aux séances des conseils, le reste du temps il cultivait sa terre.

C'est le XIX^e siècle qui élargit enfin les portes de ce pays fermé. Bonaparte qui a passé le St-Bernard avec son armée, mesure immédiatement l'importance du Simplon, voie la plus directe entre Paris et Milan ; ses vues sont plus stratégiques qu'économiques ; peu importe. L'air commence enfin à circuler dans le couloir et avec lui les idées nouvelles...

Dès 1841, le Grand Conseil valaisan discute de la création d'une école d'agriculture. L'institution se réalisera en 1892, à Ecône.

On décide aussi de vaincre le Rhône, en lui imprimant un cours fixe, en l'empêchant de sortir de son lit, puis de drainer les marécages, d'évacuer les eaux d'infiltration et de créer les cultures fruitières et légumières.

Colmater les Iles... le taillis recule devant la hache et la scie ; la pioche ouvre ces sables paresseux, les aère ; la main plonge dans ces limons doux, y cache des semences, enfonce, à la place des bouleaux, des vernes, des saules, les racines des pommiers, des poiriers, des abricotiers. Là même où pataugeaient les troupeaux, à l'endroit où nichaient les canards, voici que mûrissent de belles fraises, que pointent les museaux verts de l'asperge.

Un peu de patience encore et cette terre prouvera qu'elle est capable de tout produire.

Et voici que soudain se dresse la prodigieuse silhouette de Maurice Troillet, l'homme d'Etat qui à l'aube d'une carrière de 40 ans de gouvernement, tient le pari suivant devant un Grand Conseil médusé : « Nous changerons l'aspect du Valais, d'une plaine de marécages, nous ferons le jardin fruitier par excellence ! »

Son Ecole d'agriculture de Châteauneuf qu'il donne au pays après dix ans de gouvernement — en 1923 — étudie, expérimente, mesure, contrôle, adapte, vérifie, enseigne. Une jeunesse avide y éclaire, y discipline son immense espoir. Non, l'élevage n'est plus la loi unique de l'agriculture valaisanne. Des noms savants circulent : on

parle de pomologie, de chimie agricole. Le paysan tient une comptabilité.

Le moteur vient à son aide ; le tracteur remplace le mulet. Mais que ferait-on de ces tonnes de fraises, de pommes, de poires, de ces millions de litres de vin, si le commerce n'avait emboîté le pas à la technique ?

Et c'est la création des grandes coopératives de vente : Fédération des producteurs de lait, Provins, Office central pour la vente des fruits et des légumes.

Cette plaine désormais, l'habitude est prise, on l'appelle la Californie de la Suisse. Entre Sierre et Martigny, en particulier, elle n'est guère qu'un immense verger. Le printemps y dessine une image de paradis.

Un siècle de labeur a fait de cette plaine une terre de Chanaan.

Mais la montagne reste pauvre... ici, l'agriculture régresse. Il y a tant d'argent à gagner, partout, maintenant, que le paysan troque sa pioche contre la truelle du maçon, le volant du chauffeur, la barre à mine du perceur de tunnel, la casquette du portier d'hôtel, la blouse du magasinier. A quoi bon s'échiner à des travaux sans fin qui vous laissent dans une quasi-misère quand l'industrie réclame partout des bras.

Car à l'immense révolution agricole a fait suite, depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, une révolution industrielle tout aussi grande.

On ne quitte pas tout à fait la montagne. La femme, les vieux, les petits y demeurent attachés. Mais on ne fauche plus les mauvais prés, on abandonne le champ trop éloigné ; on vend la vigne à ceux d'en bas...

Trouverait-on, aujourd'hui, encore une famille, une seule, en montagne, qui ne compte que sur les revenus de ses terres pour vivre ?

Ainsi, ce Valais paysan n'est plus paysan qu'à temps perdu, dans les vallées. Si le vigneron, si l'arboriculteur du coteau et de la plaine trouvent leur récompense dans leur fidélité, le montagnard émigre ou s'adonne à des professions nouvelles. Si l'aire viticole augmente parce que les vins du Valais ont acquis une réputation de premier ordre, si la production fruitière est toujours plus forte, par contre, le troupeau, sur l'alpage, s'éclaircit.

Les montagnards que l'agriculture laisse échapper se vouent par dizaine de milliers aux travaux de l'industrie et de l'artisanat.

La cheminée de l'usine fume, le moteur ronfle, le barrage économise son eau. Où est le temps où le Valais « ne cultivait d'autres arts que l'agriculture » se demande avec raison Maurice Zermatten dans le bel ouvrage illustré « Valais ».

Abbé Crettol,
recteur de l'ECA de Châteauneuf.

Cours d'instruction dans la Fédération jurassienne

Les Caisses Raiffeisen possèdent la forme toute naturelle de l'organisme dont doivent disposer nos populations villageoises progressistes à l'effet de s'assurer la maîtrise de leur épargne et de leur crédit. Les principes qui en sont à la base en constituent l'essence créatrice. Afin de maintenir le haut degré de perfectionnement atteint, tant dans l'organisation intérieure que dans l'administration des affaires, les organes dirigeants doivent constamment se retremper dans l'esprit de ces principes et en reconsidérer l'application à la lumière d'une économie en constante évolution. Possédant en tout temps une vision claire de leurs tâches, tant du point de vue économique et technique qu'administratif et juridique, ils garantissent la faculté d'adaptation de ces institutions d'autofinancement aux problèmes nouveaux nés des nécessités de l'heure.

Cette mission éducative des élites incombe à nos fédérations cantonales ou régionales.

Elles doivent veiller à stimuler la vie, l'énergie et la volonté d'initiative de chaque institution locale, à renouveler les enthousiasmes. Elles doivent étudier, à la lumière des lois cantonales, les problèmes posés par l'évolution de la conjoncture. C'est dans cet esprit que la Fédération jurassienne vient d'organiser une série de cours décentralisés d'instruction à l'intention des dirigeants, spécialement des présidents des Conseils de direction et de surveillance et des caissiers.

Inauguré à Tramelan (Hôtel de la Gare) le samedi 16 octobre, des 09.00 heures, pour les Caisses de cette région, poursuivi le samedi suivant à Courrendlin (Aula de l'Ecole secondaire et Hôtel de la Croix-Blanche), puis à Alle (Restaurant de l'Ange) le 30 octobre, ce cycle de cours s'est clôturé par la journée du samedi 6 novembre à Saint-Ursanne (Hôtel de la Demi-Lune).

Disons d'emblée que l'initiative prise par la Fédération a obtenu le plus franc succès



Joyeux Noël

tout à l'honneur de son Comité, de son dynamique président, M^e Laurent Aubry, avocat à Saignelégier. En effet, les 71 Caisses fédérées, au grand complet, ont participé à l'un des quatre cours en y déléguant 195 membres dirigeants.

Les quatre journées ont connu une réussite égale. Pas la moindre défaillance, mais une ambiance soutenue d'étude et d'application. Partout le même travail constructif, le même désir de perfectionnement à la grande satisfaction des organisateurs et pour l'édification des instructeurs, à tel point qu'il serait bien difficile de choisir à quelle réunion donner la palme. Nous trouvons, dans cette participation totale et ce zèle le témoignage de la volonté soucieuse des dirigeants d'accomplir le mandat confié avec le plus de perfection possible, et plus encore le témoignage de leur fidélité à un mouvement de solidarité villageoise dont ils apprécient les bienfaits.

Conçues selon un programme de travail unique, les quatre journées ont été dirigées avec distinction et compétence par le président, M^e Laurent Aubry, qui mérite des éloges et la reconnaissance de tous. Dans son exposé introductif sur « L'idéal Raiffeisen », il a rappelé de magistrale façon que l'esprit des principes fondamentaux doit régir toute l'activité de ces institutions d'auto-financement de manière qu'elles répondent pleinement aux légitimes aspirations de nos populations rurales vers leur promotion économique et sociale.

Ainsi bien « mis dans le bain », les auditeurs étaient préparés à recevoir les enseignements distribués par les deux moniteurs de l'Union de Saint-Gall. Tour à tour, MM. Géo Froidevaux, reviseur retraité et rédacteur du « *Messenger Raiffeisen* » à Boncourt, et Gabriel Gouvernon, reviseur de l'Office fiduciaire et de revision de l'Union centrale, passèrent en revue les problèmes tirés du thème général donné : « Etude de questions pratiques de gérance, d'administration et de contrôle d'une Caisse locale ». Y furent spécialement traités les problèmes ayant trait au sens de la revision professionnelle selon la loi et selon les statuts, à l'octroi et à la gérance des prêts et crédits, au crédit de construction en particulier, puis au sens et à l'esprit des contrôles, etc.

L'essentiel de la matière Raiffeisen y fut mis en chantier de façon à susciter un débat utile qui ne manqua pas de se produire. Il s'est ensuivi, effectivement après chaque exposé, une discussion large et captivante, toujours objective, qui rendit les enseignements plus vivants. Cette étude en commun ne fut pas la moins profitable. Elle est la démonstration de l'indéniable aptitude de nos militants à gérer, eux-mêmes, démocratique-



Rétrospective

Répondant au désir exprimé tant par le Comité de la Fédération jurassienne que par les dirigeants de la Caisse locale de Corban où s'est tenue l'assemblée annuelle des délégués en mai dernier, nous reproduisons deux vues de cette manifestation qui a connu un plein succès. En haut : la table des organes dirigeants. De gauche à droite : MM. Armand Guélat, Courrendlin (la chaise momentanément vide est celle du président de la Caisse de Corban, M. Maurice Rottet), Géo Froidevaux, rédacteur du *Messenger Raiffeisen*, A. Edelmann, directeur de l'Union suisse et D^r en droit, M^e Laurent Aubry, avocat, Saignelégier, président de la Fédération jurassienne, Louis Daucourt, secrétaire, Fahy, Albert Ackermann, caissier, Montsevelier, Abbé Crettol, recteur de l'ECA de Châteauneuf-Sion, conférencier du jour, Jules Mottet, Orvin et Gilbert Giauque, Prêles, membres du Comité. En bas : les délégués pendant l'assemblée plénière à la halle de gymnastique.



ment, les intérêts financiers de nos communautés villageoises autonomes.

L'attention soutenue des participants et la part active qu'ils ont prise aux débats ont démontré plus qu'il ne fallait jusqu'à quel point ces cours peuvent être bienfaisants,

nécessaires même. Ils complètent d'excellente façon l'enseignement donné par les « Instructions » de la direction centrale, par « Le Messenger Raiffeisen », et celui distribué sur place, dans chaque Caisse, par le reviseur. Ici, les problèmes sont traités sous toutes

leurs faces. Les expériences de uns profitent aux autres. C'est la véritable coopérative de l'enseignement, la coopérative agissante dans le domaine de la formation générale sous la conduite d'experts qualifiés qui garantissent l'interprétation orthodoxe de la doctrine des pionniers.

Cette culture d'esprit acquise par un enseignement communautaire ne peut être que le sûr garant de l'unité d'action et de pensée du mouvement Raiffeisen suisse. Les résultats pratiques correspondront certainement aux efforts généreux fournis.

Fx

La réorganisation des dépôts libres que détiennent les Caisses Raiffeisen

Soucieuse de parfaire sans cesse la mission de ses Caisses affiliées face à la recrudescence d'activité des autres établissements bancaires jusque dans les régions les plus éloignées de tout centre commercial, l'Union suisse vient de prendre la décision de réorganiser le système jusqu'alors en vigueur auprès des Caisses touchant la garde ou la gérance de dépôts libres. Ainsi, les nouvelles dispositions arrêtées prévoient la mise en circulation de formules nouvelles répondant pleinement aux exigences légales et bancaires ainsi qu'un matériel apte à permettre un contrôle plus efficient de ce secteur.

Les Caisses Raiffeisen étant parfaitement à même d'assurer également la gérance des titres qui leur sont confiés en dépôts libres, ceci avec la collaboration du service des titres de la centrale, alors que jusqu'à présent elles se confinaient plutôt dans la garde de ces valeurs, l'existence et l'ouverture de tout dépôt entraînent nouvellement la signature d'un contrat dans lequel est précisé le désir du client, soit si la Caisse est chargée de la gérance du dépôt, la destination à donner au produit des intérêts encaissés et des titres échus. La copie de ce contrat, qui reproduit au verso les dispositions réglementaires en vigueur, est destinée au client. Celui-ci sera invité à déposer à la Caisse un spécimen de sa signature sur une formule spécialement créée à cet effet. Celle-ci pourra servir également de formule de procuration en faveur d'un tiers mandataire et, pliée à l'endroit prévu, de partie intégrante d'un fichier alphabétique indispensable, attendu que les dépôts seront conservés dans l'ordre numérique.

Autre innovation, le même récépissé de dépôt ne pourra faire état, à l'avenir, que d'une seule catégorie de valeur, alors que jusqu'ici le même récépissé contenait fort souvent la composition intégrale du dépôt, ce qui ne manquait pas d'entraîner des complications lors du retrait partiel des valeurs déposées. Dorénavant, pour un dépôt contenant par exemple un livret d'épargne, 2 obligations de la Caisse et 1 police d'assurance-

vie, le titulaire recevra 3 récépissés bien distincts, voire même 4 si les obligations ont des échéances différentes. Ainsi, un retrait partiel ou momentané n'entraîne que la remise définitive ou provisoire du récépissé y relatif. La copie du récépissé reste dans le dépôt du client avec le titre pour lequel il a été établi. Il sera classé séparément avec l'original dûment acquitté lorsque le titre aura été retiré. Une clause d'annulation a été prévue sur ladite copie que le titulaire pourra signer s'il ne retrouvait pas l'original délivré à l'époque, ceci bien entendu si les recherches qu'il convient d'opérer de manière approfondie s'avèrent infructueuses.

Chaque récépissé délivré sera inscrit dans l'ordre numérique sur le carnet de contrôle (form. 227), comme lors de l'émission d'un livret d'épargne ou de compte courant. On se référera pour l'établissement de ces documents aux modèles reproduits sur la couverture intérieure dudit carnet. Ensuite, le dépôt sera comptabilisé dans le registre spécial, comme par le passé, et le numéro du folio correspondra à celui du dossier. Les Caisses qui détiennent de nombreux dépôts libres et qui ont leur comptabilité mécanisée ou partiellement sur fiches pourront solliciter de l'Union l'autorisation, moyennant décision préalablement verbalisée par les Comités, de comptabiliser leurs dépôts sur feuilles volantes numérotées par l'Union. Ces fiches comptables (No 230) seront conservées dans l'ordre numérique, le numéro de la fiche étant le même que celui du dépôt. Ainsi, l'établissement d'une nouvelle fiche ou d'un nouveau folio du registre appellera automatiquement l'ouverture d'un nouveau dossier pour le même client. Il suffira de compléter la carte No 228 (spécimen de signature) de façon que la cartothèque renseigne exactement si tel ou tel déposant détient un ou plusieurs dossiers.

Des serviettes munies d'un cadenas (format 26 x 20,5 cm. et 34 x 26,5 cm.) pourront être mises à la disposition de titulaires d'un dépôt fermé. Tout dépôt de ce genre

Idees directrices

Entre coopération et fédéralisme il existe des affinités profondes... Qu'on veuille bien y réfléchir ! D'une part l'origine, le développement, la structure même de la coopération ne procèdent-ils pas de la méthode d'organisation fédéraliste ? D'autre part, l'expérience coopérative ne peut-elle pas prétendre apporter au fédéralisme des éléments de solution, particulièrement dans le domaine de l'économie ? Pour le moment, je me contente de poser ces questions ; on aura deviné que j'y réponds affirmativement : mais c'est la réponse des coopérateurs qu'il m'importerait de connaître. Ma conviction est faite : le monde de demain sera fédéraliste, associatif et coopérateur, ou bien il n'y aura plus de monde du tout !

Alexandre Marc, propagateur de l'Europe fédéraliste.

(serviette, pli cacheté ou plombé) fera également l'objet d'une inscription dans le registre ou sur la fiche et d'un certificat de dépôt. Le double sera alors agrafé avec l'original du contrat au filio respectif du registre spécial ou de la fiche comptable.

Un exemplaire des nouvelles formules sera adressé à tous les caissiers, ainsi qu'un tarif, que nous recommandons aux Caisses d'appliquer dorénavant avec les directives détaillées touchant la réorganisation de ce secteur de la gérance. Celle-ci appelle l'échange successif des anciens récépissés que détient la clientèle et l'envoi à l'Union des formules non utilisées. Elles seront échangées gratuitement contre de nouveaux récépissés portant les mêmes numéros. Ainsi, la tenue du carnet de contrôle interviendra à partir du numéro correspondant à celui du premier récépissé échangé.

Nous sommes bien conscients du surcroît de travail que cette réorganisation imposée par les nécessités du moment ne va pas manquer d'entraîner pour les caissiers. Nous comptons néanmoins sur leur compréhension et savons qu'ils auront à cœur de se mettre à la tâche. Ils en retireront d'ailleurs pleine satisfaction par la suite. La période déjà suffisamment laborieuse du bouclement n'étant guère propice au remaniement projeté, les caissiers ont naturellement tout loisir de ne s'y « attaquer » qu'après l'assemblée générale. Lors de l'échange successif des anciens récépissés, tout titulaire d'un dépôt libre

signera le contrat de dépôt et la formule 228 destinée à la cartothèque alphabétique.

Une fois ces formalités accomplies de manière intégrale, chaque client détenant ainsi un récépissé de dépôt constamment à jour pour chaque valeur confiée à la Caisse, la

pratique du bien-trouvé de fin d'année pourra être abandonnée. Cela implique naturellement l'obligation pour le déposant et pour le caissier d'échanger régulièrement les récépissés devenus caducs lors de chaque mutation.

Sd

Les expériences de l'Office vaudois de cautionnement pour artisans et commerçants

Nous pouvons faire nôtres les pertinentes et sages constatations que fait l'Office vaudois de cautionnement. Les problèmes à résoudre pour rendre service aux requérants du crédit sont les mêmes qui se présentent aux dirigeants de nos Caisses locales comme aussi de notre Coopérative de cautionnement de l'Union. Il est donc utile que chacun profite de l'expérience des autres. C'est la raison qui nous incite à reproduire le texte ci-dessous.

(Rédaction)

Pourquoi faisons-nous des pertes ?

Par la nature des opérations qu'ils traitent et leur activité étant complémentaire de celle des banques, les offices de cautionnement sont amenés à faire des pertes. L'adage bien connu qui dit : « Qui cautionne paie » vaut aussi pour le cautionnement professionnel, heureusement dans une mesure restreinte, par rapport au cautionnement privé.

Dans une période de plein emploi, de surchauffe économique et d'activité désordonnée, on pourrait penser qu'aucune perte ne devrait se produire et que les entreprises qui les provoquent ont été mal étudiées. Si curieux que cela puisse paraître, ces pertes ne sont pas dues à des facteurs économiques prépondérants ; elles relèvent essentiellement de l'humain, avec ses faiblesses, son comportement, son sens plus ou moins aigu des responsabilités, comme aussi de la maladie, des divorces et de la mort trop souvent provoquée par des accidents.

Sans nous attarder aux causes naturelles de pertes (maladie, décès) voyons un peu celles, plus singulières, qui sont proposées à la méditation d'un gérant d'office de cautionnement.

Voici une entreprise artisanale prospère qui donne satisfaction à l'office et ne lui provoque aucun ennui. Les amortissements prévus se font régulièrement et tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes. Un accident d'auto perturbe quelque peu la mar-

che de l'entreprise, mais nullement dans une mesure inquiétante. Et pourtant, brusquement, c'est la faillite. En approfondissant les causes réelles de cette déconfiture, en interrogeant habilement des gens dont les langues se délient, on apprend que notre artisan est un passionné du jeu, roulant voiture pour se rendre à Divonne ou prendre à Ouchy le bateau pour Evian.

« Divonne » ou « Evian », ce cas n'est pas unique ; toujours dans l'idée de « se refaire », on défait irrémédiablement des situations acquises et des entreprises viables. Le jeu, passe-temps de riches, ne convient pas à des artisans ou commerçants qui doivent s'abstenir ou se limiter au loto traditionnel de leur société pour l'alimentation du fonds de la course annuelle.

Plus dangereux encore est l'orgueil dépassant une saine évaluation des réalités. Dans un cas, une entreprise se développe normalement, puis son chef prend le mors aux dents dans une recherche effrénée du chiffre d'affaires à tout prix. A tel point qu'il faut construire une usine, investir en machines et installations coûteuses. On trouve les fonds chez de futurs associés éblouis par tant de vitalité. L'épouse, plus consciente que son mari, prend peur, un divorce s'ensuit, le principal intéressé prend la fuite. Tout cela finit par un passif de millionnaire en regard d'un actif de modeste envergure. Nous trouvons là, bien appliquée, la leçon du subtil La Fontaine dans sa fable « La grenouille et le bœuf ». « La chétive pécure s'enfla si bien qu'elle creva. »

Limiter son ambition au possible est une règle d'or que doivent suivre nos artisans et commerçants.

Enfin, l'évolution de la technique, l'automatisation, le perfectionnement apporté à des machines coûteuses mais rapides, font que certaines professions ne peuvent plus être exploitées rationnellement dans un cadre artisanal et familial. Un modeste artisan n'a pas voulu le constater à temps, il s'est obstiné à exercer son métier avec un matériel désuet qu'il ne pouvait remplacer, faute de moyens.

Il s'est « cramponné » à son entreprise, en vivant misérablement, puis il a dû renoncer, et l'Office absorber la perte.

C'est une tâche pénible, pour un gérant d'office, de persuader un homme, qui aime son métier, de l'abandonner. Peut-on en vouloir à ceux qui persévèrent, même si une perte s'ensuit ? Non ! Car ils ne sont que les victimes malheureuses d'une évolution que nous subissons tous.

Le Courrier, bulletin mensuel... des Offices vaudois de cautionnement.

Le raiffeisenisme en marche

On sait que les périodes de haute conjoncture ne sont guère favorables à l'éclosion d'aspirations visant à la création d'instituts financiers d'entraide au service des communautés villageoises. L'état de satisfaction issu du bien-être quasi général fait mettre en veilleuse les mouvements encore épars d'initiative qui germent ici ou là. Il faut être, d'autre part, bien conscient de la résistance dressée par certains milieux trop intéressés qui s'emploient à étouffer ces aspirations pourtant bien légitimes à l'autonomie. C'est ce qui explique le nombre assez restreint des fondations en 1965.

Sur le plan national, l'activité de fondation se résume à l'affiliation de cinq nouvelles Caisses Raiffeisen. Pour ce qui est de la Suisse romande, c'est, cette fois, le canton de Vaud qui se met en vedette en s'en réservant trois pour lui tout seul, les deux autres étant de Suisse alémanique, Siblingen du canton de Schaffhouse, et Ammerswil de celui d'Argovie. (Réd.)

* * *

Yvorne

Il est juste de signaler que tout le mérite de la fondation de la Caisse d'Yvorne, comme de celle des deux autres, Assens et Bioley-Orjulaz, que nous avons eu la joie de présenter dans « Le Messager Raiffeisen » de juillet-août, revient au dynamique président de la Fédération cantonale vaudoise, M. Samuel Chevalley, préfet de Lavaux, dont l'intervention a été prépondérante.

Yvorne est situé dans le district d'Aigle, à quelque deux kilomètres à l'ouest de cette ville. C'est une commune entièrement viticole, comme le montre notre cliché, et comptant près de 800 habitants. L'« Yvorne » est un vin de haute réputation à l'instar de



son voisin l'« Aigle ». Le château d'Yvorne, que l'on admire en grimpant le coteau, a l'air d'une sentinelle avancée et donne fière allure au village qui se tasse un peu plus haut dans un site ensoleillé.

Cette commune qui se targue de son autonomie économique devait être le champ idéal à l'éclosion d'une initiative tendant à la fondation d'un propre établissement financier, c'est-à-dire d'une coopérative d'épargne et de crédit. Une séance préparatoire avait été tenue en juin déjà. Le succès de son déroulement avait été favorisé par le concours des autorités communales, si bien que la mise sur pied de l'institution fut définitivement obtenue en assemblée constitutive du 20 août dernier.

Il est utile de préciser que les deux assemblées furent présidées par le syndic de la commune, M. Robert Perréaz, et que M. Chevalley, président de la Fédération, profitant de sa longue pratique du système Raiffeisen et de sa riche expérience, eut tôt fait de convaincre les intéressés des possibilités avantageuses que pourrait leur procurer une Caisse locale autonome à l'instar de celle déjà prospère dont vient d'être dotée la commune voisine de Roche.

La courageuse décision de fonder une telle œuvre de solidarité villageoise fut prise par 18 citoyens qui mirent à sa tête une belle équipe de jeunes forces animées d'un bon esprit de collaboration et d'enthousiasme pour la cause. La fonction principale de caissier fut confiée à M. Arnold Grosjean, municipal. Le Comité de direction se compose de MM. Jean-Paul Dubuis, président, Marcel Perret, vice-président et Jacques Borloz, secrétaire. Au Conseil de surveillance, les

sociétaires-fondateurs ont appelé MM. Gérard Pinguet, Marcel Gigandet et Marcel Mayencourt.

Nous souhaitons plein succès à la Caisse benjamine qui saura répondre aux espoirs mis en elle.

cb

Le pain des mauvais jours

En 1939 à la veille de la première guerre mondiale, la population agricole de la Suisse représentait environ 20 % de la population totale. Cela signifie qu'il y avait encore près de 400 000 personnes actives dans l'agriculture et qu'un bon nombre de travailleurs qui n'avaient quitté que depuis peu la campagne étaient encore aptes à rendre de précieux services dans la production agricole au moment où l'on aurait besoin d'eux. C'est pourquoi dans les circonstances d'il y a 25 ans, le plan Wahlen put être basé sur l'activité d'un important réservoir de main-d'œuvre.

En 1965, les derniers chiffres accusent une nouvelle diminution, d'ailleurs prévue, de population agricole active, si bien que celle-ci représente aujourd'hui 8,1 % de la population active totale du pays.

Avant 1939 nous disposions de 8000 tracteurs et 125 000 chevaux de traits, alors qu'aujourd'hui il ne reste plus que la moitié de ces chevaux, mais le nombre des tracteurs a presque décuplé puisqu'il était estimé à 63 000 en 1963. Dans les grandes lignes, on peut dire qu'aujourd'hui la capacité de production de l'agriculture est dans une nouvelle

dépendance, celle de la machine et du carburant. Or nos réserves de carburant, encore que supérieures à celles de bien des pays voisins, ne suffiraient qu'à trois ou quatre mois de consommation. Et la grande variété des machines utilisées poserait le problème des pièces de rechange. Ce problème a encore une dimension nouvelle, c'est celle de l'importance de la main-d'œuvre qualifiée, car les travaux agricoles d'aujourd'hui ne sauraient être confiés à un simple manieur de faux ou de râteau, comme autrefois. Une mobilisation générale poserait donc des problèmes insolubles dans les fermes, dont le sort repose aujourd'hui très généralement sur les épaules d'un seul homme.

La première séance du comité directeur de l'Union Suisse des Paysans consacrée à ce problème n'a pu que se livrer à un tour d'horizon général. Mais il a d'ores et déjà eu l'avantage de remettre dans les mémoires le rôle capital que joue l'agriculture dans notre économie, et les risques que nous courrions à n'être pas suffisamment prudents en la matière.

Certes il s'agit de se préparer à une éventualité que personne ne souhaite. Il s'agit en même temps de tenir compte des perspectives d'intégration européenne, en espérant que grâce à elles le spectre de certaines catastrophes s'éloigne. Il n'en reste pas moins que l'étude de ce problème permettra une utile prise de conscience des aspects les plus révolutionnaires de la condition d'agriculteur aujourd'hui.

C.R.I.A.

Coin de la pratique

A propos du crédit de construction

Ainsi que les observations et les expériences le montrent et que la statistique de la construction de maisons d'habitation le prouve, l'activité dans le bâtiment a fortement augmenté ces dernières années, avant tout à la campagne. Aussi les demandes de crédits de construction se multiplient-elles ces derniers temps auprès de nos Caisses rurales de crédit mutuel. C'est la raison pour laquelle nous estimons nécessaire d'attirer, une fois de plus, l'attention sur ce qu'il faut absolument considérer, dans l'octroi de crédits de construction.

Il faut tout d'abord énoncer le principe général qui veut que des crédits de construction ne soient accordés que si la Caisse possède elle-même les fonds nécessaires à leur financement. Les crédits de construction — et il semble important de le souligner — doivent être ensuite intégralement

garantis dans chaque cas ; on ne doit pas simplement se tranquilliser avec l'idée que l'on pourra bien faire les hypothèques nécessaires après l'achèvement du bâtiment. Le moyen le plus conforme est d'établir cette garantie par l'enregistrement d'un gage sur le terrain à bâtir, ordinairement par l'inscription d'une hypothèque — dans certains cantons, une cédula hypothécaire peut déjà être établie de suite — si nécessaire appuyée par un cautionnement.

Avant l'octroi du crédit de construction, il faut exiger du demandeur les plans et les devis précis pour en prendre connaissance. De plus, il faut exactement mettre au clair le plan de financement des frais de la construction. Les demandes de crédit, qui ne sont présentées qu'une fois les travaux en cours, sont à traiter avec un esprit très critique. Car, régulièrement, cela ne témoigne pas d'un soin particulier dans les affaires financières de la part d'un futur propriétaire. Dans l'examen du plan financier, il ne faut pas seulement tenir compte des fonds propres du requérant. A la lumière de ses revenus, il importe tout particulièrement de s'assurer de ses possibilités de supporter les charges financières résultant de la construction. Là où les conditions nécessaires concernant le financement de la construction d'une maison familiale ne sont pas remplies, un crédit de construction ne doit pas être accordé.

* * *

Pourquoi le réviseur demande-t-il toujours que des cautions décédées soient rem-

placées, respectivement que le cautionnement en question soit à nouveau régularisé ?

Il est vrai que selon l'article 639 CC les héritiers d'une caution décédée sont tenus solidairement des dettes de cautionnement encore pendant 5 ans après le partage de la succession, et cela non seulement sur leur part d'héritage, mais encore sur toute leur propre fortune. Si nous exigeons quand même, aussi vite que possible après le décès d'une caution, une nouvelle mise en ordre de son engagement, c'est avant tout parce que, si elle n'est pas obtenue dans un bref délai, cette régularisation pourrait, après coup, facilement être oubliée et, ensuite, parce que les héritiers seraient libérés de leur obligation à l'expiration du délai sus-indiqué.

Il y a, d'autre part, le grand danger que les héritiers, après l'écoulement d'un certain temps, n'aient, normalement, aucun plaisir à honorer les engagements par cautionnement du testateur défunt ; cela ne pourrait souvent s'obtenir que par les voies légales, ce qui n'occasionnerait qu'intrigues et frais et peut-être aussi des risques. Il ne serait aussi souvent pas facile de trouver le domicile des héritiers et même, après plusieurs années, d'être en mesure de commencer des poursuites. On doit chercher à éviter de tels risques et ennuis aussi bien à la Caisse créancière qu'aux héritiers de la caution. Le bon ordre en une telle affaire est de bon conseil et évite certainement bien des difficultés.

tuée par le président du Comité de direction, en conformité des directives qu'il aura reçues de l'Union, et au moment le plus opportun, d'entente avec le caissier en cette fin du dernier jour de l'an pour occasionner le moins de dérangement possible. On en tiendra procès-verbal sur le registre *ad hoc*. Il devra y avoir concordance entre le solde en caisse ainsi établi et celui reporté au bilan.

Avant ce contrôle, le caissier aura eu soin de porter en compte les frais généraux, salaire, location, débours divers, de manière à ne plus avoir à modifier le solde en caisse.

Tenue des journaux de caisse pendant la période de clôture

Tous les versements et prélèvements qui interviennent après le 31 décembre doivent être comptabilisés sur le compte nouveau (par exemple, un intérêt de 1965 payé le 2 janvier 1966, figurera comme « impayé » sur l'extrait des débiteurs de 1965, le paiement rentrant déjà dans l'exercice de 1966).

On réservera simplement au journal principal, à la fin de l'année, une demi-page ou une page entière pour les opérations normales de clôture (capitalisation des intérêts sur la base des extraits, etc.) et on recommencera immédiatement sur la page suivante — en laissant une seule ligne en blanc pour le report des soldes — l'inscription régulière de toutes les opérations qui interviendront successivement durant le nouvel exercice.

Au journal de caisse d'épargne, on réservera une page pour la récapitulation des mois.

Le solde en caisse établi au 31 décembre sera immédiatement reporté à l'encre à compte nouveau afin de permettre en tout temps le contrôle de l'encaisse.

Préparatifs en vue de la clôture annuelle

La fin de l'année approche. Les caissiers et les organes dirigeants prendront déjà les dispositions utiles pour que l'établissement des comptes annuels et du bilan puisse se faire normalement et avec toute la promptitude habituelle. Nous rappelons que

les comptes annuels doivent être soumis à l'Union pour le 1^{er} mars au plus tard.

Les caissiers commenceront donc maintenant déjà les travaux préliminaires du bouclage annuel. Ils calculeront les intérêts, prépareront les différents extraits (relevés des comptes avec les soldes au 1^{er} janvier, etc.).

Encaisse au 31 décembre

On ne conservera pas une encaisse exagérée et inutile pendant les derniers jours de l'année. La Banque nationale suisse insiste particulièrement sur ce point.

Pour faciliter les versements à la fin de l'année, la Caisse centrale comptabilisera encore sur « compte ancien » tous les envois (groupes, versements sur comptes de chèques) effectués par les Caisses jusqu'au 31 décembre (portant encore par conséquent le sceau postal de décembre). Éviter autant que possible à cette époque transitoire les opérations avec les banques correspondantes.

Le journal de caisse doit être arrêté au 31 décembre en dressant l'état de caisse. Cette opération de contrôle doit être effec-

Droit de timbre et impôts fédéraux à la source

1. *Mise en compte des impôts sur les comptes particuliers.*

Lors du bouclage des comptes particuliers dans les grands livres, on n'omettra pas de porter en compte les *impôts à la source* (impôt anticipé, impôt sur les coupons).

Ces impôts se perçoivent sur la base suivante :

- a) *intérêts des parts sociales* : 30 % du montant brut de l'intérêt ;
- b) *intérêts des obligations et placements à terme* : 30 % de l'intérêt brut ;
- c) *intérêts des avoirs en caisse d'épargne* : les dépôts d'épargne *nominatifs* dont l'intérêt brut n'excède pas 40 francs sont *exonérés de tout impôt*, les livrets nomi-

natifs dont l'intérêt brut dépasse 40 francs et les livrets d'épargne au porteur quel que soit le montant de l'intérêt sont passibles de l'impôt de 27 % du montant brut de l'intérêt.

- d) *intérêts des avoirs en compte courant à vue* : 27 % du montant brut des intérêts effectifs, donc avant toute déduction de commissions, frais, etc., mis en compte.

Comme tels doivent également être traités les intérêts inférieurs à 40 francs ainsi que ceux des avoirs à vue et à terme des communes et paroisses.

Font toujours exception ici les intérêts des comptes débiteurs éventuels à la Caisse centrale (comptes de crédit, etc.).

En prévision de l'imputation de l'impôt, il est indispensable d'indiquer spécialement le montant des intérêts bruts dans les grands livres et dans tous les carnets, relevés, etc., ce qui se fera aisément au moyen du sceau approprié (sceau IA) que les Caisses peuvent se procurer à l'Union.

Droit de timbre à l'émission des obligations

Par année :

1,2 % pour les Caisses qui ne sont pas reconnues comme établissements de crédit foncier.

0,6 % pour les Caisses qui bénéficient de la reconnaissance, autrement dit dont le bilan contient au moins 60 % de créances hypothécaires fermes.

Droit de timbre à l'émission des parts sociales

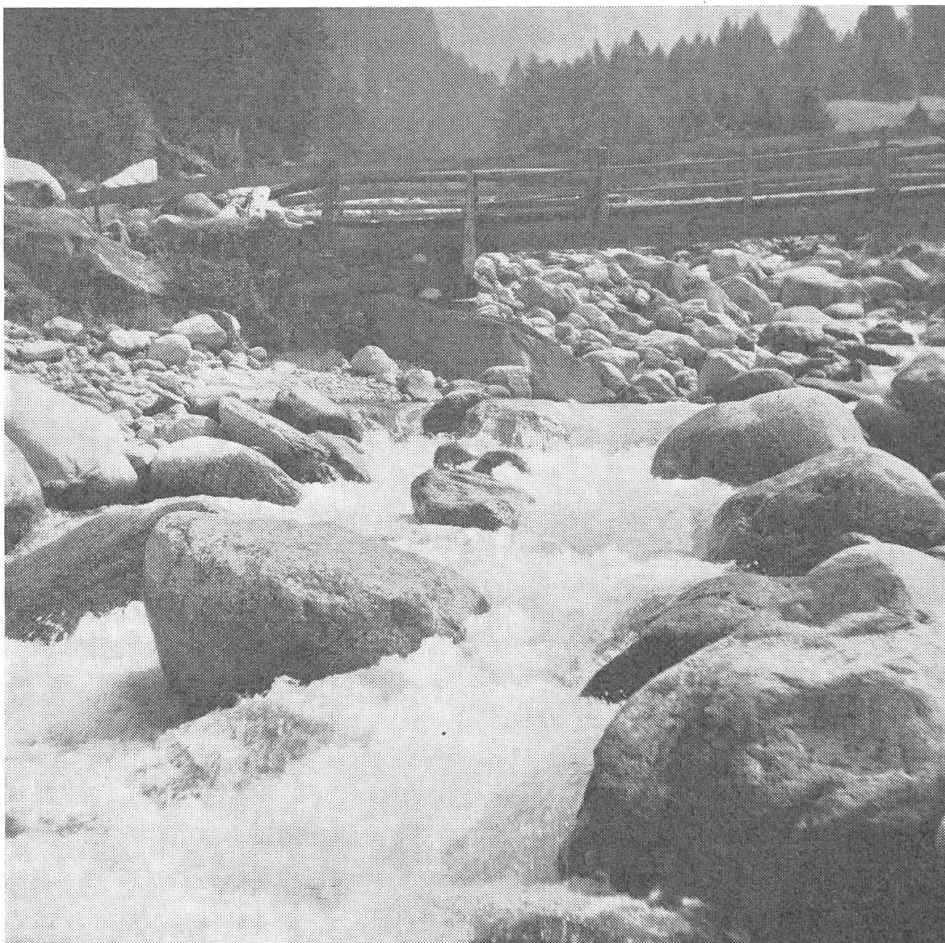
Seules en sont passibles les Caisses dont le capital social dépasse 10 000 francs. Il est de 2 % sur le capital, mais n'est payé qu'une seule fois. Par la suite, il ne se perçoit que sur l'excédent des versements sur les prélèvements de l'année.

2. Etablissement des déclarations et livraison à Berne.

L'Union donnera aux Caisses, vers la fin décembre, les instructions utiles et leur remettra également le formulaire nécessaire pour les déclarations concernant les différents droits de timbre et impôts fédéraux. Les déclarations devront être adressées à l'Union avec les comptes annuels. La livraison des droits à Berne se fera en bloc, comme par le passé, par les soins de l'Union.

Etablissement des extraits et du bilan annuels

Tous les différents extraits seront dressés de manière complète, avec soin et précision,



jusque dans les plus petits détails. On évitera les « brouillons » qui sont souvent des sources d'erreurs. *Il est recommandé de travailler avec méthode, sans excessive hâte ou précipitation.* En cas de difficultés, on peut consulter le « Précis de comptabilité ». Au besoin, l'Union donne également les renseignements utiles.

Relevés des comptes courant à l'Union

Les relevés de comptes courants à la Caisse centrale, tous arrêtés au 31 décembre, parviendront aux Caisses, comme à l'ordinaire, vers le 12 janvier. MM. les caissiers éviteront d'en solliciter l'envoi avant cette date, l'organisation comptable de la Centrale ne permettant que difficilement une remise individuelle anticipée.

Messieurs les caissiers mettront tout leur honneur à procéder promptement, si possible sans aide extérieure, à l'établissement des comptes annuels. Ayant travaillé méthodiquement au cours de l'année et ayant effectué à temps les travaux préparatoires qui allègent le bouclement, ils éprouveront une réelle satisfaction à pouvoir présenter aux organes dirigeants, puis à l'Union, même bien avant l'échéance du délai imparti, des comptes irréprochablement établis, témoignage de leur compétence et de leur dévouement.

Dernier délai pour le remboursement de l'impôt anticipé des personnes juridiques

Les demandes en remboursement de l'impôt anticipé déduit des intérêts échus en 1962 des avoirs des communes et paroisses, corporations, coopératives, sociétés, etc., doivent être présentées à l'Union pour le 30 décembre 1965 au plus tard, afin qu'elles puissent être transmises encore en temps utile à l'Administration fédérale des contributions à Berne. Le droit au remboursement pour les intérêts de 1962 s'éteint le 31 décembre 1965.

P. K.

A bas les quatre opérations

On parle beaucoup chez les adultes et les gens sérieux de la réforme de l'orthographe. Mazette ! méfions-nous, je parie qu'il s'agit de nous faire désapprendre tout ce que l'on a réussi péniblement à ingurgiter jusqu'à

aujourd'hui pour apprendre les mêmes mots autrement écrits, pour le plaisir cynique de quelques experts en mal de coller des zéros... M'est avis qu'on ferait mieux de réformer l'arithmétique. Quoi de plus désuet et vieillot, en effet, que les quatre opérations. Jugen-en :

L'addition. — Un truc dont on se méfie et qui met tout le monde mal à l'aise... Oui, oui. On est à l'hôtel, on prend un air dégagé à cause du beau monde qui vous accompagne et l'on dit seigneurialement : « Garçon, apportez l'addition ». Vous avez des sueurs froides, très mauvaises pour votre délicate santé, et vous payez, et vous êtes saigné à blanc ou encore c'est carrément le coup de fusil.

Le mieux avec un truc aussi malsain que l'addition serait, à mon avis, de l'exclure absolument des programmes scolaires.

La soustraction. — N'est-ce pas pire encore ? A tout moment les journaux vous apprennent qu'on a soustrait à Monsieur X ou Madame Y son portemonnaie ou un diamant. Responsable ? La soustraction donc. Un personnage aussi insaisissable qui répète ses méfaits mille fois l'an et qu'on accueille sur les bancs d'école publique et obligatoire, à qui l'on ouvre toutes les portes ! Et dire qu'on enferme des mères de famille qui ont volé une miche de pain pour leurs enfants. Le scandale a assez duré. La soustraction doit être arrêtée et au plus vite enlevée des programmes.

La multiplication. — C'est la moins méchante des quatre. Son seul défaut, à notre avis, est sa vieillesse. En effet, quoi de plus dépassé que la multiplication qu'un fameux Pythagore, mathématicien grec, a un jour lancée sur le marché et qu'on a fait apprendre depuis lors à des milliers et à des milliers d'enfants ? Alors qu'on nous modernise enfin cette table ou qu'on l'enferme dans un musée. Elle sent le rance et notre époque se doit d'offrir autre chose à nos enfants.

La division. — Et celle-là, comment peut-elle être encore tolérée ? Cause de guerre et de chicanes, la division est la grande responsable de tous nos maux. A mon avis, c'est encore par la division qu'il faudra commencer cette urgente réforme de l'arithmétique. Supprimer toutes divisions, c'est travailler au bonheur de l'humanité. A l'œuvre donc !

« Caravelle ».

■
Imprimerie

■
Favre & Favre sa

■
Maupas 7

■
1000 Lausanne



Pensez à temps au reboisement!

Ne laissez pas envahir les espaces déboisés par les mauvaises herbes, replantez-les au plus vite, vous obtiendrez de bons résultats.

Je vous livre des plants forestiers sains et vigoureux de bonnes provenances.

Vous pouvez utiliser les terrains peu rentables pour la culture profitable des arbres de Noël. Le prix de 100 jeunes épicéas de 25/50 cm. de hauteur est de Fr. 28.— (juste indiqués pour terrains débarrassés de mauvaises herbes) livrés franco votre domicile.

Il faut compter environ 140 pièces par are. Temps de culture : 5 à 6 ans environ.

Demandez mon prix courant ou commandez de suite.

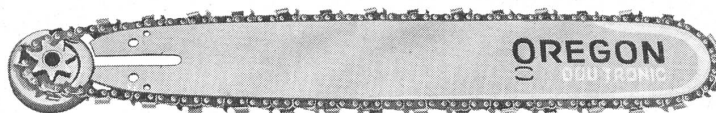
Pépinières forestières Stämpfli, 3054 Schüpfen

Téléphone 031 / 67 81 39



OREGON®

CHAÎNE - GUIDE ET PIGNON



améliore le rendement de n'importe quelle tronçonneuse

Partout, les utilisateurs de tronçonneuses trouvent que rien n'égale les chaînes, guides et pignons OREGON pour leur souplesse et régularité de coupe.

Cette supériorité provient de la qualité inégalée de l'usinage de tous les produits OREGON manufacturés par OMARK, le plus important fabricant mondial de chaînes pour tronçonneuses.

N'importe quelle tronçonneuse n'aura une efficacité aussi grande et ne sera aussi économique qu'avec une chaîne, un guide et un pignon OREGON.

CHAÎNES OREGON CHIPPER, MICRO-BIT, MICRO-GUARD, SERIES 70, GUIDES, PIGNONS, LIMES, PORTE-LIMES ET ACCESSOIRES



INTERNATIONAL, LTD.

Portland, Oregon, U.S.A.

Amsterdam, Pays-Bas

Représenté en Suisse par: Cuhat & Co., Tödistrasse 65, Zürich 2